

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 mars 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 25<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 17 décembre 2008, à 10 h 00.

*Président* : M. Bródi ..... (Hongrie)*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Kelapile**Sommaire**

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations-Unies au Darfour

Point 139 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-00004 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 148 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/63/535, A/63/544 et A/63/606)**

**Point 139 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (A/63/546 et Corr.1 et A/63/602)**

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/535), dit que dans sa résolution 62/232 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 499 710 000 dollars (soit un montant net de 1 479 336 100 dollars) au titre du financement de la MINUAD pour 2008/09. Le montant brut de 849 855 000 dollars (soit un montant net de 839 668 050 dollars) a été réparti entre les États Membres pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération.

2. Dans son rapport concernant le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add. 14), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre, le 30 novembre 2008 au plus tard, un rapport sur l'exécution du budget. L'Assemblée générale a approuvé cette recommandation.

3. Par sa résolution 62/232 A, l'Assemblée générale a créé un compte spécial pour la MINUAD et ouvert des crédits d'un montant brut de 1 275 653 700 dollars (soit un montant net de 1 264 273 500 dollars) aux fins de la mise en place de l'Opération hybride et décidé de mettre en recouvrement la totalité de ce montant.

4. Le montant total des dépenses engagées au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 s'est établi à 1 056 478 600 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 219 175 100 dollars, correspondant à un taux d'exécution de 82,8 %. Ce solde inutilisé est essentiellement imputable aux retards intervenus dans la mise en œuvre des projets de construction, la passation des marchés et le déploiement du personnel. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé et des autres recettes

pour l'exercice clos le 30 juin 2008, qui s'élèvent à 6 268 100 dollars.

5. Présentant le rapport d'étape sur le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/544), le Contrôleur dit que le total des dépenses devrait atteindre 1 499 710 dollars. La répartition des ressources doit être revue en fonction de la révision du plan de redéploiement, des besoins supplémentaires étant apparus pour le transport aérien de matériel essentiel d'El Obeid et de Port Soudan au Darfour et le transport direct de matériel en provenance des pays fournissant des contingents, et pour la remise en état des aéroports à El-Fasher, Nyala et El Geneina et la construction de logements supplémentaires.

6. L'Assemblée générale est invitée à mettre en recouvrement un montant de 649 855 000 dollars au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, en sus du montant de 849 855 000 dollars déjà mis en recouvrement au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008.

7. Concernant le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), dans sa résolution 62/259, l'Assemblée générale avait décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 100 367 400 dollars (soit un montant net de 98 027 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2008/09, et de répartir entre les États Membres un montant brut de 50 183 700 dollars (soit un montant net de 49 013 800 dollars) pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission.

8. Dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.17), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le Secrétaire général soit prié de soumettre à l'Assemblée, le 30 novembre 2008 au plus tard, un rapport sur l'état de l'exécution du budget. L'Assemblée générale a approuvé cette recommandation.

9. Présentant le budget révisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/546 et Corr. 1), le Contrôleur rappelle que dans sa résolution 1827 (2008), le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat de la MINUEE à compter du 31 juillet

2008. Dans le rapport, il est donc fait mention d'un budget révisé, dont le montant a été ramené à 37 millions de dollars. Ce budget couvre le rapatriement progressif de militaires d'ici au 31 octobre 2008, le rapatriement progressif des fonctionnaires recrutés sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies, la cessation de service du personnel recruté sur le plan national et la liquidation administrative de la Mission d'ici au 31 janvier 2009.

10. Pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, l'Assemblée générale a été invitée à ramener à 37 016 400 dollars le montant du crédit de 100 367 400 dollars et à ramener de 2 339 800 dollars à 1 111 400 dollars celui des recettes provenant des contributions du personnel; pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2008 au 31 janvier 2009, elle a également été invitée à mettre en recouvrement un montant additionnel de 28 652 450 dollars pour financer la Mission pendant la phase de liquidation administrative, compte tenu du montant de 8 750 833 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres, pour financer les dépenses de fonctionnement du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2008.

11. **M. Kelapile** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport d'étape sur le budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/606), dit que le Comité consultatif a recommandé de diminuer de 100 millions de dollars le montant à mettre en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, eu égard à la structure des dépenses de la période précédente, des retards constatés dans le déploiement du personnel militaire, civil et de police et dans le transport de leur matériel, ainsi que des retards pris dans les projets de génie et de construction.

12. Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par l'Opération pour s'acquitter de son mandat, en dépit des obstacles logistiques et autres auxquels elle se heurte, et note dans le rapport d'étape que le Médiateur en chef conjoint Union africaine-Nations Unies pour le Darfour, qui vient d'être nommé,

est arrivé au Soudan le 25 août 2008. Comme il est indiqué dans le rapport d'étape (A/63/544), les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 ne dépassent pas le montant de 1 499 710 000 dollars correspondant au crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/232 B pour le fonctionnement de la MINUAD; toutefois, leur répartition s'est modifiée, en raison des nouveaux besoins liés au transport par voie aérienne de matériel appartenant aux contingents, des frais de transport de matériel et des travaux de construction supplémentaires, qui doivent être contrebalancés par une diminution des dépenses du fait de la révision du calendrier de déploiement du personnel militaire et civil et de la diminution des dépenses relatives à l'achat de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes et de véhicules pour le transport de passagers.

13. Concernant les ressources humaines, le Comité consultatif note que la MINUAD a conçu un plan de déploiement révisé pour l'exercice allant jusqu'au 30 juin 2009, qu'elle s'emploie à mettre en œuvre. Le recrutement et le déploiement des effectifs militaires et du personnel civil se poursuivent, mais à un rythme ralenti depuis la déclaration de juillet 2008 par laquelle le Darfour a été désigné zone de sécurité de phase IV. On estime qu'en élargissant la présence de l'ONU dans la zone de la mission, la paix et la sécurité seront renforcées et qu'on pourra envisager de passer à une autre phase du plan de sécurité. Néanmoins, compte tenu du fait que l'exécution du calendrier révisé de déploiement des effectifs militaires et du personnel civil risque d'être compromis par certains facteurs, le Comité consultatif recommande qu'un abattement pour délais de déploiement de 35 % soit appliqué au calendrier de déploiement révisé pour le reste de l'exercice 2008/09, au lieu des 20 % envisagés par le Secrétaire général. Le Comité recommande en outre qu'un taux de vacance de postes de 30 % soit appliqué au plan de déploiement révisé du personnel civil recruté sur le plan international au lieu du facteur de 25 % prévu par le Secrétaire général, car il doute que le déploiement du personnel puisse se faire aux dates prévues, malgré les mesures prises par la MINUAD pour pourvoir les postes de personnel civil, notamment en prospectant le personnel international de missions qui sont en train de réduire leurs effectifs.

14. Le coût quotidien moyen des rations, actuellement achetées à Doubaï et transportées au

Darfour par voie aérienne, était de 17,85 euros, soit environ 26 dollars au taux de change moyen de 1,5 dollar pour 1 euro, pour l'exercice 2007/08. Compte tenu du fait qu'au 9 décembre 2008, le taux de change opérationnel des Nations Unies était de 1,29 dollar pour 1 euro, le Comité consultatif recommande d'ajuster les crédits demandés pour les rations. Cet ajustement devrait entraîner une baisse d'environ 15 %.

15. Dans son rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.14), le Comité consultatif avait une nouvelle fois demandé que l'examen de la structure des effectifs soit fondé sur l'expérience acquise et la charge de travail effective. La MINUAD a été dans l'incapacité de satisfaire cette demande, pour un certain nombre de raisons, mais le Secrétaire général a indiqué, dans son rapport d'étape (A/63/544), qu'un comité d'examen de la structure des effectifs allait être créé et que les conclusions de ses travaux seraient présentées dans le cadre du projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2010/11. Le Comité consultatif compte que l'examen de la structure des effectifs sera terminé dans les délais prévus.

16. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les besoins prévus révisés concernant les dépenses opérationnelles sont énoncées aux paragraphes 33 à 41 de son rapport. Il y est notamment indiqué qu'on prévoit désormais que les projets de génie civil dont l'achèvement était initialement prévu dans les deux années suivant la création de l'Opération se poursuivront jusqu'à la fin de l'exercice 2009/10. En outre, après la fin du contrat confié à une seule entreprise de bâtiment et travaux publics, Pacific Architects and Engineers, en octobre 2008, l'Opération a poursuivi les travaux en ayant recours à des entreprises locales, aux moyens de génie militaire et à ses ressources internes.

17. Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par l'Opération pour s'adapter à l'évolution des circonstances en révisant le plan de génie et en explorant des méthodes de gestion novatrices pour la fourniture de services de construction et de services contractuels. Toutefois, comme le rapport d'étape n'indique pas clairement comment les nouveaux dispositifs prévus pour les services contractuels fonctionneront concrètement, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général fournisse une mise à jour détaillée sur les travaux de construction et

les infrastructures, avec des indications sur la chronologie prévue et une description des dispositions qui auront été prises pour assurer une transition sans heurt entre un entrepreneur en situation de monopole et d'autres fournisseurs, dans le cadre du projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2009/10. Il compte aussi que les enseignements tirés du recours exceptionnel à un marché par soumission unique seront documentés et diffusés. Au vu de la structure des dépenses et des modifications apportées au plan d'ingénierie, le Comité pense que le volume des ressources qui seront utilisées pour les installations et les infrastructures sera probablement inférieur à celui que le Secrétaire général a prévu et que l'écart pourrait atteindre 10 %.

18. Étant donné les lenteurs enregistrées jusqu'à présent dans le déploiement des appareils, les objectifs de déploiement prévus mentionnés par le Secrétaire général dans son rapport d'étape (A/63/544) ne seront vraisemblablement pas atteints. Le Comité consultatif recommande que l'abattement pour délais de déploiement des appareils soit de 25 % au lieu des 15 % prévus par le Secrétaire général. Par ailleurs, les prévisions budgétaires relatives aux travaux de construction et à l'achat d'équipement connexe tiennent compte de nouvelles dépenses afférentes à la modernisation et à la remise en état des infrastructures aéroportuaires et s'élèvent à environ 48,9 millions de dollars. Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de moderniser certaines installations aéroportuaires pour permettre à l'Opération de s'acquitter de ses tâches essentielles et d'assurer la sécurité du personnel et des aéronefs de l'ONU, il estime que les travaux importants à réaliser sur les infrastructures aéroportuaires nationales et les dispositions à prendre pour les améliorer doivent être à la charge du pays hôte.

19. Concernant les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, énoncées au paragraphe 86 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/535), le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 219 175 100 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 6 268 100 dollars soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités qu'il appartiendra à l'Assemblée de déterminer. S'agissant des décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la

MINUAD pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, énoncées dans le rapport d'étape (A/63/544), compte tenu des observations et recommandations figurant dans son rapport et du solde de trésorerie dont l'Opération dispose actuellement, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de mettre en recouvrement un montant de 549 855 000 dollars aux fins susmentionnées pour ladite période, au lieu du montant de 649 855 000 dollars demandé par le Secrétaire général.

20. Dans son rapport sur le budget révisé de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/602), le Comité recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général, comme suite à la décision du Conseil de sécurité de mettre fin au mandat de la Mission à compter du 31 juillet 2008. La liquidation devrait être terminée le 31 janvier 2009. Les prévisions de dépenses révisées pour 2008/09 se chiffrent à quelque 37 millions de dollars, contre le montant initial de 100 millions de dollars. Au 31 octobre, tous les effectifs militaires et la majeure partie du personnel des services organiques avaient quitté la zone, et il restait 108 agents recrutés sur le plan international, 130 agents recrutés sur le plan national et 38 Volontaires des Nations Unies, qui s'occupaient de la liquidation.

21. Un projet de plan de cession des actifs de la Mission a été arrêté sous sa forme définitive et un accord a été trouvé au sujet de l'affectation des actifs qui vont être conservés. La destination des autres actifs, y compris leur vente ou leur donation aux pays hôtes, n'a pas encore été décidée. À la date du 25 novembre 2008, 16 000 articles environ d'une valeur d'inventaire totale de 56 millions de dollars devaient encore trouver une affectation. Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour régler toutes les questions en suspens dans les meilleurs délais.

22. Le Comité consultatif a été tenu au courant de diverses difficultés au sujet de la liquidation, dont la neutralisation de sites. Certaines de ces difficultés ont été décrites dans le rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif se félicite du fait que la Mission ait pris les devants pour planifier ses besoins en ressources humaines pendant la liquidation et pour faciliter la réaffectation des fonctionnaires recrutés sur le plan international à d'autres missions et améliorer les perspectives d'emploi des agents recrutés sur le plan

national. Il a noté que la Mission collaborait avec le Département de l'appui aux missions pour faire en sorte que les membres du personnel sollicités par d'autres missions restent en poste à la MINUEE tant que leur présence est nécessaire.

23. **M<sup>me</sup> Pataca** (Angola), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit qu'il est regrettable que le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, de 1 699 710 000 dollars, autrement dit le projet de budget de maintien de la paix le plus important présenté à la Commission pour examen, ne soit parvenu à celle-ci que quatre jours avant la fin de la session. Rappelant que la Commission avait à juste titre décidé, lors de la deuxième partie de la reprise de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, de procéder à une réduction notable du budget de l'Opération, et compte tenu du fait que la MINUAD est à mi-parcours dans son cycle budgétaire, le Groupe estime que la nouvelle réduction du budget de la MINUAD recommandée par le Comité consultatif serait inopportune. Compte tenu de l'échelle et de la nature hybride de l'Opération, la MINUAD devrait recevoir le montant de 649 milliard 855 millions de dollars proposé par le Secrétaire général. Quelles que soient les difficultés que comporte son mandat et le retard pris concernant son plein déploiement, l'Opération hybride ne manquera pas d'être pleinement opérationnelle d'ici à la fin de 2009.

24. L'Opération doit travailler dans des cadres correspondant aux tâches définies dans le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'Opération hybride au Darfour (S/2007/307/Rev.1) et réaffirmées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). Il convient de se féliciter de la coopération actuelle entre la MINUAD et les autorités soudanaises, et du fait que l'Opération a reçu leur autorisation d'utiliser les aéroports locaux du Darfour pendant un plus grand nombre d'heures, ce qui permettra de transporter le matériel prioritaire et d'améliorer les aéroports d'El-Fasher et de Nyala ainsi que le nouvel aéroport d'El Geneina. Il est clair que cette décision contribuera à accélérer le déploiement.

25. **M. Sugiura** (Japon) se déclare inquiet du fait que la Commission n'a commencé à examiner les points de l'ordre du jour dont elle est saisie, qu'à la dernière semaine de la partie principale de la soixante-troisième session. Étant donné que la MINUAD est l'une des plus importantes opérations de maintien de la paix, d'une importance non seulement régionale mais aussi

mondiale, dotée d'un budget de plus d'un milliard de dollars, et que la liquidation de la MINUEE se poursuit, la Commission aurait dû avoir plus de temps pour examiner ces deux points; en effet, la Commission doit s'assurer que toutes les opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité ont les moyens de s'acquitter efficacement de leur mandat, tout en veillant au respect des grands principes budgétaires : rigueur, responsabilité et transparence.

26. S'agissant du rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/535), il est regrettable de noter que, malgré le transfert d'autorité de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à la MINUAD qui a eu lieu le 31 décembre 2007, comme prévu, et le fait que la MINUAD a absorbé le bureau régional de la MINUS, situé à El-Fasher, et ses trois antennes, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, comme prévu, le processus politique est resté au point mort et que le calendrier établi dans la feuille de route a atteint une impasse au cours de l'exercice à l'examen, malgré la médiation des envoyés spéciaux de l'Union africaine et de l'ONU pour le Darfour. Le retard pris dans le déploiement du personnel en uniforme au Darfour, qui est le principal facteur expliquant le solde inutilisé de 219 175 100 dollars, est lui aussi regrettable. Il conviendrait de donner des précisions sur ce solde, resté inutilisé malgré la réduction substantielle du crédit ouvert décidée par l'Assemblée générale sur recommandation du Comité consultatif.

27. À propos du rapport d'étape sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/544), dans son rapport du 9 avril 2008 (A/62/791 et Corr.1 et 2), le Secrétaire général a proposé un budget de fonctionnement de 1,7 milliard de dollars. Le Comité a recommandé que soit mis en recouvrement un montant brut de 849 855 000 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008 et l'Assemblée générale, par sa résolution 62/232 B, a ouvert un crédit de 1,5 milliard de dollars et décidé de répartir entre les États Membres un montant de 849 855 000 dollars au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008. Il est regrettable que le déploiement des effectifs militaires et de la police de l'Opération hybride soit retardé par des problèmes de transport, de génie et de sécurité. Le taux d'occupation des postes,

comparé à celui prévu dans le calendrier initial de déploiement de départ établi dans le projet de budget, était de 52,7 % pour le personnel en uniforme et de 65,2 % pour le personnel civil au 30 septembre 2008. Comme le Secrétaire général a révisé le plan de déploiement et proposé la mise en recouvrement d'un montant de 649 855 000 dollars au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, en sus du montant de 849 855 000 dollars déjà mis en recouvrement, et que le Comité consultatif, après avoir dûment examiné les faits nouveaux, a recommandé que l'Assemblée générale mette en recouvrement un montant de 549 855 000 dollars pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, la délégation japonaise estime qu'il faudrait envisager la possibilité d'adapter le niveau de mise en recouvrement en tenant compte des données les plus récentes, afin de préserver l'équilibre entre l'exécution effective du mandat et la discipline budgétaire. Il convient de se féliciter du fait que le Comité consultatif s'emploie à atteindre ce but. Comme elle l'a déjà fait savoir le 6 novembre dernier au titre du point de l'ordre du jour sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, la délégation japonaise étudiera attentivement tout moyen de renforcer l'efficacité et la rentabilité des missions; afin d'adapter le niveau des contributions mises en recouvrement, il serait utile que le Secrétaire général fournisse à l'Assemblée générale l'information la plus à jour sur la constitution des forces et les préparatifs du déploiement.

28. À propos de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, la délégation japonaise prend note des propositions du Secrétaire général, à savoir ramener à 37 016 400 dollars le montant du crédit de 100 367 400 dollars qu'elle avait ouvert dans sa résolution 62/259 pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, et de mettre en recouvrement un montant additionnel de 28 652 450 dollars pour financer la Mission pendant la phase de liquidation administrative, du 1<sup>er</sup> août 2008 au 30 juin 2009, compte tenu du montant de 8 750 833 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres, pour financer la Mission du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2008. Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale approuve ces propositions.

29. La liquidation doit être terminée pour la fin du mois de janvier 2009, conformément aux indications

données par le Secrétaire général dans son rapport sur le budget révisé (A/63/546). Le Comité consultatif a raison d'estimer qu'il importe d'exercer un contrôle suffisant pendant la liquidation, et il formule des avis bien fondés sur les autres questions qu'il traite dans son rapport (A/63/602).

30. Sa délégation réaffirme tout son appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour maintenir la paix et la sécurité; la coopération entre les pays hôtes des opérations de maintien de la paix et l'ONU est essentielle au succès des mandats établis par le Conseil de sécurité.

31. **M. Abdelmannan** (Soudan) déclare de nouveau que sa délégation est préoccupée par la publication tardive du rapport du Comité consultatif sur la MINUAD. De tels retards forcent la Commission à examiner des points importants de l'ordre du jour tout à fait à la fin de ses travaux et les délégations se voient ainsi obligées d'adopter des décisions à la hâte, sans véritable préparation. Le problème a empiré et on ne voit guère comment la situation pourrait s'améliorer. Les délégations devraient envisager de créer un point de l'ordre du jour sur la question de la parution tardive de la documentation.

32. Le Gouvernement soudanais coopère avec l'Union africaine et l'ONU au déploiement de la MINUAD, afin d'aider les parties au Soudan à appliquer tous les aspects de l'Accord de paix pour le Darfour, avec une stratégie de sortie clairement définie, conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Pour parvenir à une paix durable, il a lancé l'« Initiative du peuple soudanais », qui rassemble l'ensemble des personnalités publiques du pays, les représentants des partis politiques et de la société civile des habitants du Darfour et les chefs des groupes armés, signataires ou non de l'Accord de paix. Des recommandations ont été formulées dans le cadre de cette Initiative et un cessez-le-feu unilatéral déclaré par le Président du Soudan. Il convient aussi de mentionner, dans le cadre des initiatives arabo-africaines, l'initiative de paix prise par le Qatar, qui vise à réunir les parties pour parvenir au plus vite à une solution permanente. L'ONU et la communauté internationale doivent appuyer ces initiatives et encourager les mouvements rebelles à entendre raison et à répondre positivement à l'appel à la paix; pour sa part, le Gouvernement soudanais fait tout ce qui est en son pouvoir.

33. Il ressort clairement du rapport d'étape sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/63/544) que le Gouvernement soudanais coopère pleinement aux efforts de paix. Les autorités nationales ont en effet autorisé la MINUAD à utiliser les aéroports d'El-Fasher et de Nyala pendant un plus grand nombre d'heures, ainsi que le nouvel aéroport d'El Geineina. La MINUAD a également reçu l'autorisation d'apporter des améliorations aux trois aéroports. Il est à espérer que la Mission pourra achever ce travail et compléter sa flotte d'hélicoptères et d'avions.

34. La Mission a reçu l'autorisation de construire des installations au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, notamment dans des camps spéciaux. Les travaux logistiques ont commencé pour agrandir les camps existants et en construire de nouveaux. Il faut se féliciter du fait que le Secrétaire général ait reconnu l'attitude de coopération du Gouvernement soudanais; les parties ne manqueront pas d'honorer leurs engagements.

35. Le Gouvernement d'unité nationale a adopté en mars 2008 une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En juin de la même année, un plan pluriannuel visant à empêcher les rebelles démobilisés de reprendre les armes a été mis au point.

36. La MINUAD devrait recruter un plus grand nombre de personnes sur le plan national. Le rapport sur l'exécution du budget (A/63/535) fait état d'un écart de 51 % entre le montant alloué et les dépenses effectuées dans ce domaine. Il serait souhaitable de recevoir plus de précisions sur le personnel recruté sur le plan local et sur les résultats des séminaires organisés dans le pays et à l'étranger pour attirer du personnel recruté sur le plan national; il serait bon d'en recruter davantage, tant pour la communauté locale que pour la Mission des Nations Unies au Soudan.

37. Il faudrait aussi donner des précisions, orales et écrites, sur les mesures prises pour mettre en œuvre le paragraphe 30 de la résolution 62/232 A de l'Assemblée générale, concernant l'examen des mesures prises pour l'Opération, confié au Bureau des services de contrôle interne.

38. **M. Yamazaki** (Contrôleur) rappelle que les dépenses prévues pour le fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, pour 2008/09, présentées dans le rapport

d'étape (A/63/544), correspondent au crédit alloué par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/232 B, soit 1 499 710 000 dollars. Il faudra que ce montant soit

pleinement financé pour que l'Opération puisse s'acquitter de son mandat durant l'exercice 2008/09.

*La séance est levée à 11 h 15.*